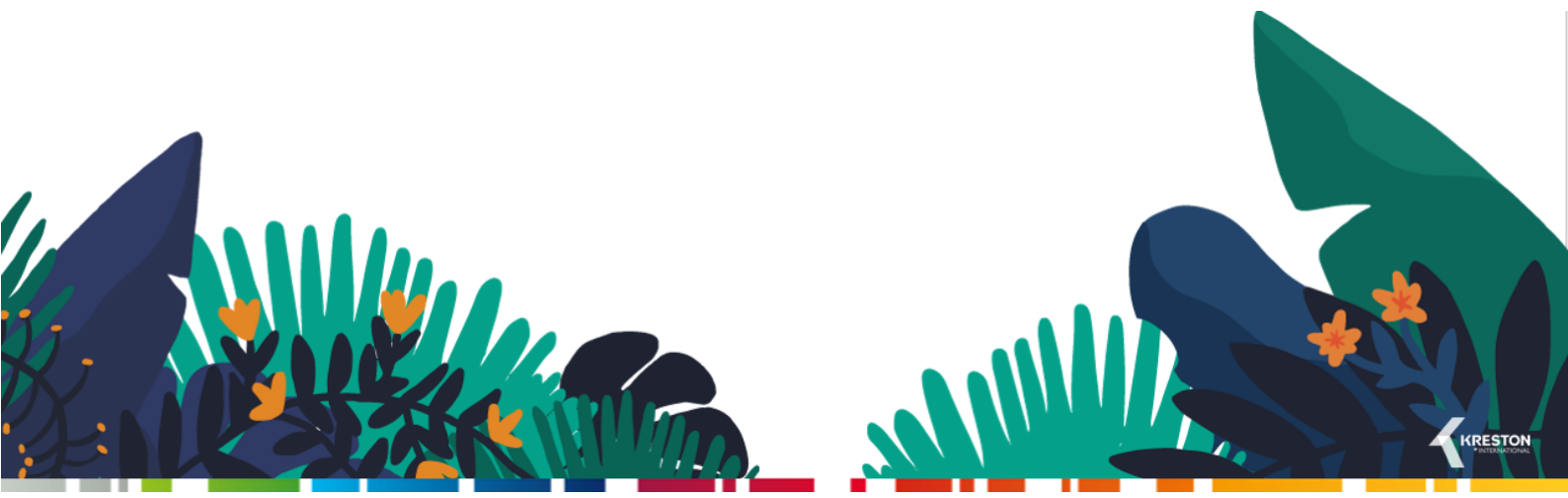


Motivation des demandes
d'activité partielle

Professionnels de
l'automobile

1. **Fiche d'aide** à la rédaction
2. **Grille de saisie**



Le commerce d'équipement automobile et l'activité d'entretien et de réparation de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles sont autorisés à accueillir du public pendant la période épidémique COVID-19.

La vente de véhicules n'est en revanche plus autorisée.

Même autorisé à accueillir du public, vous ne pouvez pas travailler dans des conditions normales ni ne pouvez opérer l'ensemble de vos activités (ex. vente de véhicule). Cela signifie que vous êtes en droit de recourir au dispositif d'activité partielle.

Cette fiche a pour but de faciliter l'identification et la rédaction des motivations de demande d'activité partielle.

Activités interdites

Les salariés rattachés à des activités interdites sont, de fait, éligibles au dispositif d'activité partielle (ex. : les commerciaux, pour lesquels il demeure à l'heure actuelle des incertitudes quant au mode calcul des allocations). Notons que les VRP ne sont pour l'heure pas éligibles au dispositif.

Cette règle s'applique également au personnel administratif rattaché à ces activités.

Activités autorisées

1. Recensez vos salariés en arrêt (garde d'enfant ou personnes vulnérables)

Il se peut que parmi eux se trouvent des personnes « clés » pour votre structure (ex. votre unique mécanicien) et vous empêche donc de réaliser certains travaux.

2. Recensez les justificatifs des fermetures de vos fournisseurs

Dans la mesure du possible, obtenez des justifications écrites des fermetures ou de la dégradation des services de vos fournisseurs générant ainsi des difficultés d'approvisionnement. Les livraisons de pièces ne sont plus réalisées. L'approvisionnement est limité aux magasins des fournisseurs de pièces après-vente à destination des véhicules d'urgence et des métiers « essentiels ».

3. Recensez les justificatifs des annulations de rendez-vous de vos clients

Clients particuliers : Obtenez des justifications écrites des annulations de rendez-vous. Pour les véhicules qui, pendant cette période épidémique, auraient dû faire l'objet d'un entretien (révision prévue dans le cadre d'un contrat d'entretien), Recensez les reports de rendez-vous.

Clients professionnels : Recensez les clients professionnels, qui auraient dû venir faire entretenir leurs véhicules dans le cadre de contrats, et qui reportent ou annulent les rendez-vous puisqu'ils sont fermés ou leur personnel en activité partielle (ex. le

commercial d'un de vos clients, en chômage partiel, ne peut pas vous amener son véhicule pour entretien).

4. Extrayez votre chiffre d'affaires quotidien

Pour les entreprises qui restent partiellement ouvertes, extrayez, à partir de votre DMS, votre chiffre d'affaires quotidien et comparez-le aux mois précédents et à mars 2019.

Pour les entreprises complètement fermées, effectuez cette même démarche jusqu'au jour de fermeture. La chute brutale d'activité reste un élément probant pour justifier votre fermeture.

5. Recensez le nombre d'appels entrants

Si votre système de téléphonie vous le permet, recensez les appels reçus et comparez ces données aux mois précédents.

6. Baisse de fréquentation liées aux recommandations sanitaires

Évaluez la baisse de fréquentation de la clientèle du fait de la réorganisation imposée par les recommandations sanitaires (confinement - mesures barrières - règles de distanciation - pas de libre circulation dans la surface de vente/nombre de clients limité dans la surface de vente - limitation du nombre de poste au comptoir - limitation du matériel utilisé).

Personnel administratif

Par principe, le télétravail est la règle première. Pour justifier le recours à l'activité partielle, il vous faut alors démontrer pour le personnel administratif que la chute d'activité de votre établissement a un impact direct sur leur niveau de charge de travail.

1. Identifiez les salariés relevant des activités interdites

Pour ces personnels, le recours au dispositif d'activité partielle est possible

2. Identifiez les salariés rattachés à des activités non opérées

Les personnels attachés à la facturation des prestations voient logiquement leur activité baisser ou réduite à néant du fait du niveau d'activité de l'atelier.

3. Le personnel comptable

Même si une réduction de temps de travail à 100% ne semble pas pouvoir s'appliquer, la baisse générale du niveau d'activité entraîne une diminution de leur charge de travail. Il est donc important de faire une demande d'activité partielle pour ces salariés.



4. Système d'information

Votre système d'information n'est peut-être pas conçu pour permettre de travailler à distance. Aussi, vous pouvez également recenser les limites techniques de connexion à distance de vos outils métiers et de vos serveurs.

Pour aller plus loin

Des informations complémentaires et certains modèles de courriers sont disponibles sur notre site :

www.exco.fr/nos-secteurs/les-professionnels-de-lautomobile

et

www.exco.fr/exco-vous-accompagne-dans-vos-demarches-face-au-coronavirus

Le réseau EXCO se mobilise et nous sommes à votre disposition pour étudier, à vos côtés, vos cas particuliers.



Grille Activité partielle

Réduction de l'activité liée au COVID-19

- Baisse de fréquentation de la clientèle du fait de la réorganisation imposée par les recommandations sanitaires (confinement - mesures barrières - règles de distanciation - pas de libre circulation dans la surface de vente/nombre de clients limité dans la surface de vente - limitation du nombre de poste au comptoir - limitation du matériel utilisé)

Précisions :
.....
.....

- Baisse significative du CA du fait du confinement
→ Pièce à fournir : tableau de CA complété (cf. tableau joint)

Précisions :
.....
.....

- Structure volontairement fermée
→ Pièces à fournir : édition client jour + édition du CA quotidien (cf. tableau joint)

Précisions :
.....
.....

- Absence de personnes indispensables (exemple : unique mécanicien malade)
→ Pièce à fournir : arrêts maladie (si pas déjà envoyé au service social)

Nom :	Nom :
Dates :	Dates :
Motifs :	Motifs :

- Difficultés d'approvisionnement

Précisions :
.....
.....

→ Pièces à fournir : mails fermeture fournisseurs + mails rupture stock fournisseurs + photo des stocks

- Autre élément

Précisions :
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Mesures mises en œuvre pour limiter le recours à l'activité partielle

- Réduction concertée de la durée du travail
 - Avenant de passage à temps partiel : congé parental...
 - Modification des horaires d'ouverture et maintien de la rémunération)
 - Autre : **Précisions** :

- Prise de jours RTT
- Attribution de congés payés
- Formation
- Autre élément
Précisions :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Description de la sous-activité

- Réduction d'activité
Ou
- Suspension d'activité

Elle Concerne :

- La totalité de l'entreprise
Ou
- Une partie de l'entreprise

Date de début :

Date de fin prévisionnelle :

Effectif concerné par l'activité partielle (personne physique = 1 temps partiel compte pour 1) :

.....



[Information de l'activité partielle](#)

Sous activité actuelle – réduction du temps de travail à décrire salarié par salarié

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

Nom : Motif :

